

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 mai 2021 :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2021-0064	Lots projetés 1-35 et 1-36 du rang 5 du canton de Beresford du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne	Vc 805	<ul style="list-style-type: none"> • La création de lot 1-35 d'une largeur de 14,87 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres • La création de lot 1-36 d'une largeur de 5,88 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres
2.	2021-0043	2508-2508A, croissant du Butor	Ha 608	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du bâtiment principal projeté avec un logement au sous-sol à une distance de 5,10 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 6 mètres ; • L'implantation d'une galerie projetée à une distance de 5,48 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 8 mètres • L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 8,56 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres ; • L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 5,10 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 9 mètres ;
3.	2021-0081	6, rue Dazé	Ct 200	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation d'un entrepôt pour un usage communautaire au lieu d'un usage commercial ou industriel; • L'implantation d'une génératrice projetée en cour avant au lieu des cours latérales ou arrière • L'implantation des conteneurs à déchets en cour avant au lieu des cours latérales ou arrière;

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
				<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'une aire de stationnement projetée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourvu d'une allée d'accès ayant une pente de 9% sur les 10 premiers mètres au lieu d'une pente maximale de 8%; ○ Pourvu d'une allée d'accès commençant sa pente en deçà de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue; ○ Pourvue d'un accès d'une largeur de 22,5 mètres au lieu de 15 mètres ○ Pourvu d'une allée d'accès dont la largeur augmente à 0 mètre de l'emprise de la rue au lieu de 3 mètres; ○ Ayant une pente de longitudinale de 9 % au lieu d'une pente maximale de 7 % ○ Dont l'espace de chargement empiète à l'intérieur de la marge avant prévue de 8 mètres.
4.	2021-0104	100A, chemin Saint-Jean	Ha 618	<ul style="list-style-type: none"> • La superficie au sol du bâtiment principal à reconstruire et ceux existants par rapport à la superficie du terrain existant de 20 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain minimal de 12%.
5.	2021-0060	7455, chemin Gascon	Ru 901	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du bâtiment principal projetée à une distance de 11,50 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.

3. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 14 mai 2021, à 17 heures, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

*** Attention aux délais postaux applicables ***

- Par courriel à l'adresse suivante : greffe@vsadm.ca
4. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 avril 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière